



Obligation de l'employeur : suppression de poste

Par **lasam**, le **27/10/2008 à 16:26**

Bonjour,
Ce jour, mon responsable vient de m'annoncer (dans le couloir) que mon poste etait supprimé, et que dés demain, je retournerai sur mon ancien poste de magasinier.
Question :
Mon employeur a-t il des obligations en terme de delai et de loi dans ce cas.
Peut-il comme cela la veille pour le lendemain, m'avertir de la suppression de poste et de mon changement de poste (magasinier qui etait on ancien poste; Seul changement).
Merci par avance de vos retours.

Par **jeetendra**, le **27/10/2008 à 18:25**

bonsoir, la réponse est oui, cela releve du pouvoir de direction de l'employeur, cordialement